

**Rencontre du GTSAN spécial
Mardi 29 août 2023**

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre ;
2. Présentation des résultats préliminaires de l'ENSSAN 2023 ;
3. Présentation des résultats de la classification ;
4. Questions et discussions;
5. Divers.

I. Synthèse

La rencontre du GTSAN spécial a eu lieu le mardi 29 août 2023. La réunion a été réalisée en mode hybride. Pour le mode virtuel, une centaine de connexion sur la plateforme zoom a été enregistrée. Aussi, une partie de l'équipe technique de la CNSA s'est réunie à la salle de conférence de ladite institution sise au Numéro 19, Route de Delmas 83. L'assistance a été composée de représentant.es de : Institution étatique, Coopération internationale, Coopération bilatérale, Agence des Nations Unies et Organisation non gouvernementale Internationale / Nationale (Voir la liste de présence et les captures du panorama de connexion en annexe). L'objet de ce GTSAN spécial était de présenter d'une part les principaux résultats préliminaires de l'ENSSAN 2023 et d'autre part de faire la présentation des résultats de la classification de l'insécurité alimentaire aigue IPC.

II. Ouverture de la rencontre

La rencontre du GTSAN spécial a été ouverte par le Coordonnateur de la CNSA. Dans son intervention, il a adressé ses vifs remerciements aux Partenaires Techniques et Financiers qui ont supporté tout le processus partant de la mise en œuvre de l'ENSSAN 2023 pour aboutir à la classification IPC . Aussi, il a remercié les institutions sœurs qui ont mis leurs données / informations à la disposition du processus notamment ; MSPP, Fews Net, Etc. Ses propos de remerciements étaient également adressés à l'endroit des membres de la Direction technique, de la Logistique et de l'Administration qui ont consenti tous les efforts nécessaires pour atteindre les résultats escomptés. Et, il a conclu pour rappeler que les résultats de la classification des zones doivent servir pour prendre des décisions, mettre en place des interventions

pertinentes, des programmes et les calibrer en fonction de l'état de la situation afin d'aider les plus vulnérables et d'améliorer la situation de sécurité alimentaire et de préserver les moyens d'existence. Après avoir partagé l'agenda de la rencontre, il a souhaité une active et pleine participation à toutes et à tous.

III. Présentation des résultats préliminaires de l'ENSSAN 2023

La présentation des résultats préliminaires de l'ENSSAN 2023 a été articulée autour des principaux éléments ci-après :

Sur le plan méthodologique :

- Les enquêtes ont été administrées dans 23 strates ruraux pour les zones des moyens d'existence, des quartiers pauvres et très pauvres de la ZMPP, la Ville de Jérémie et la Ville des Cayes ;
- Au total, l'échantillon a couvert 32 strates (incluant 7 couvrant la ZMPAP), 575 SDE et 4830 ménages y compris un taux de non-réponse de 6% ;

En termes de faits saillants :

- Principales sources de revenus :
 - les ménages dirigés par les hommes dépendent plus de l'agriculture (68%), du commerce de détail (51%) et du travail indépendant (24%) ;
 - les ménages dirigés par une femme dépendent davantage du commerce de détail (70%), du transfert intérieur (27%) et du transfert de l'étranger (24%) ;
- En moyenne 2 ménages sur 3 ont déclaré avoir eu une mauvaise performance de la campagne agricole de printemps 2023 ;
- Les départements les plus affectés sont Sud (90,3%), Nord (82,9%), Centre (80,6%), Nippes (79,6%) et Grand-Anse (69,7%) ;
- Les principales contraintes liées à l'agriculture ressorties dans les résultats de l'ENSSAN 2023 sont :
 - pas d'argent (68%) ;
 - prix des intrants trop élevés (60%) ;
 - manque d'appui et/ou découragement (41%) ;
- Les principaux besoins identifiés par les ménages sont par ordre d'importance :
 - La nourriture ;
 - les intrants agricoles et matériels
 - appui pour les AGR

- L'indice de prise de décision des femmes permettant d'apprécier le niveau de participation des femmes dans la prise de décision dans le ménage varie de 0,56 à 0,89 (Plus la valeur est proche de 1, plus les femmes participent à la prise de décision dans le ménage).

IV. Présentation de la classification des résultats IPC

Ci-après l'essence de la présentation et des discussions des résultats de la classification de l'insécurité alimentaire aigue IPC :

- L'IPC est un cadre de classification mondial pour les insécurités alimentaires aiguë et chronique ainsi que la malnutrition aiguë développé autour de quatre valeurs fondamentales :
 - Réalisé par le biais d'un **consensus technique** entre des acteurs-clés et fondé sur des preuves ;
 - Approche **combinant un large éventail de preuves pour classer** le niveau de sévérité d'une situation et son ampleur et identifier les facteurs déterminants
 - Fournit des **connaissances exploitables** pour une **prise de décisions stratégique**
 - Favorise une analyse **rigoureuse et neutre**
- La table de référence IPC est un outil qui permet de guider le processus de convergence des preuves en utilisant des normes et des seuils de référence internationaux généralement acceptés pour classer le niveau de sévérité des unités analysées en 5 phases (minimale, stress, crise, urgence et famine/catastrophe) ;
- Conformément aux protocoles IPC le Groupe de Travail Technique (GTT) IPC de l'atelier réalisé en août 2023 a été constitué de :
 - **Institutions gouvernementales** : USAI/MARNDR, IHSI, UHM, MEF, MSPP/Nutrition, MPCE/DPES, MDE/ONQEV, MCI, FAES
 - **Agences de coopération/ ONG nationales/internationales** : Ambassade de Suisse, Ambassade de France/SHACDA, Concern Worldwide, Plan International Haïti, WHH-AAA, Save The Children, HI, FOFALE, PAPDA, ICKL
 - **Agences Système des Nations Unies** : PAM, OCHA, ONU FEMMES
 - **Agence technique** : FEWS NET, Food Security Sector (FSS), Ecole Nationale de Nutrition (ESUN) ;
- Le GTT a exploité conformément aux protocoles IPC, pour aboutir à la classification de l'insécurité alimentaire aigue, un large éventail de preuves telles :
 - L'Enquête Nationale de Suivi de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la CNSA d'août 2023 ;
 - L'Enquête Nutritionnelle SMART du MSPP de janvier 2023 ;

- Des analyses basées sur des informations satellitaires tirées de différents sites spécialisés notamment les sites du PAM (DATAVIZ), NOAA, FEWSNET, FAO ;
 - Diverses analyses du PAM basée sur des informations satellitaires ;
 - Les publications régulières de la CNSA et des observatoires décentralisés ;
 - La 5W du Food Security Cluster pour le taux de couverture de l'assistance alimentaire ;
 - Les données d'enquête par téléphones du PAM et de la FAO (CATI/ PAM, DIEM/FAO) ;
 - Les Magazines DevHaiti ;
 - Diverses publications de FEWSNET ;
 - Le coin de l'IPC de l'IHSI ;
 - Prévision Climatique Saisonnière Jul-23 de UHM ;
 - Le profil des moyens d'existence en milieu rural de FEWSNET de 2015,
 - L'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI 2016-2017).
- Au cours de la période actuelle allant du mois d'août 2023 à février 2024, 14% de la population analysée, soit près de 1,4 million de personnes sont classées en Phase 4 de l'IPC (Urgence) et 30% (environ 2,95 millions de personnes) en Phase 3 (Crise) ; ainsi, 44% de la population analysée présente une insécurité alimentaire élevée et ont besoin d'une action urgente pour combler les déficits de consommation et protéger les moyens d'existence (voir la carte en annexe) ;
 - Pour la période projetée (mars à juin 2024), pour laquelle aucune assistance alimentaire humanitaire n'a été confirmée, la proportion de personnes estimées en insécurité alimentaire d'urgence (Phase 4 de l'IPC) demeure à 14% de la population analysée, représentant environ 1,4 million de personnes. Par ailleurs, 31% (environ 3,03 millions de personnes) sont susceptibles de se trouver en Phase 3 de l'IPC (Crise), portant à 45% de la population ayant besoin d'une action urgente sur cette période (voir la carte en annexe) ;
 - Sur la période actuelle (août 2023 – février 2024, parmi les 32 zones analysées, cinq affichent un niveau d'insécurité alimentaire d'urgence (Phase 4 de l'IPC). Il s'agit principalement du département de la Grand-Anse (Grand Anse HT 07 et 08), hormis la ville de Jérémie, des quartiers pauvres et très pauvres de Port-au-Prince, de Cité Soleil et de la zone de moyen d'existence Ouest HT07 comprenant les communes se trouvant au Nord de Port-au-Prince ainsi que la zone des Palmes ;
 - Les principaux facteurs déterminants de ces conditions de sécurité alimentaire sont :
 - **La violence des gangs armés ;**
 - **Ralentissement économique significatif** (4 années consécutive de contraction économique, Un niveau d'inflation jamais atteint depuis 1994, ...) ;

- **Déficit pluviométrique** (On a enregistré un retard important dans le démarrage de la saison des pluies, des déficits pluviométriques accumulés tout au long de la saison de printemps 2023) ;
- **Effet cumulé des chocs naturels antérieurs** (Séisme du 14 août, L'ouragan Matthew de 2016 et Diverses épisodes de sécheresse) ;
- Comparée à l'analyse de septembre 2022, la classification de cette année a démontré que certaines zones de préoccupation identifiées lors de la précédente analyse ont connu une légère amélioration passant de 47% à 44% de la population en Phase 3 de l'IPC ou plus.
- Les principales causes de cette légère amélioration sont :
 - Amélioration de la disponibilité du carburant a été observée ;
 - Une certaine amélioration de la circulation au niveau de l'entrée Sud ;
 - Une certaine adaptation des communautés ;
 - Une assistance alimentaire significative au niveau de certaines zones.
- Aussi, la légère amélioration est issue de i) la légère baisse de l'inflation selon IHSI, la diminution des prix de quelques produits alimentaires importés (farine de blé, riz, huile) depuis mars 2023, ii) l'appréciation du taux de change sur les produits importés, iii) la baisse des prix locaux (maïs et haricot) en raison des récoltes plus ou moins disponibles en juin et juillet 2023 ;
- Les recommandations sur l'aspect genre relatif à la protection des zones moyens d'existences sont très bonnes et ont pour objectif de prioriser la dimension genre et de promouvoir l'équité dans les différents processus ;
- L'indice de prise de décision est un indicateur nouveau qu'on va approfondir et on va utiliser des données de croisement pour mieux contextualiser.

V. Recommandations pour les campagnes d'été-Automne et Hiver

- Création d'activités HIMO afin d'améliorer de l'accès aux revenus au ménage
 - Travaux de maçonnerie pour réparer les canaux d'irrigation ;
 - Curage des canaux d'irrigation ;
 - Entretien des pistes rurales, mise en place de structures anti érosives
- Accès aux intrants
 - Approvisionnement des dépôts des DDA ;
 - Distribution de kits agricoles (semences, fertilisants, outils) ;
 - Renforcement des petites entreprises agricoles ;
 - Assistance alimentaire pour la protection des intrants de production ;
- Amélioration de l'offre de service des motoculteurs pour appuyer les agriculteurs à préparer leurs sols et promotion de la traction animale.

- Mise en place de champ école paysan (CEP)
 - Sensibiliser les organisations de jeunes à pratiquer l'agriculture
 - Fournir des ressources aux organisations pour créer des CEP

VI. Priorités de réponse

- **INTERVENTIONS D'URGENCE** : Considérant la sévérité de l'IA dans les zones classées en phase 4, une action urgente est requise afin de permettre aux ménages les plus affectés de mieux répondre à leurs besoins alimentaires immédiats et prévenir la mise en place de stratégies néfastes supplémentaires.
- **APPUI AUX MOYENS D'EXISTENCE** : Considérant que les ménages ont été affectés par des chocs récurrents ces dernières années entraînant une érosion de leurs moyens d'existence, ils ont besoin d'accompagnement pour reconstruire et développer leurs moyens d'existence et leurs avoirs. Cette assistance devrait notamment se traduire en un appui pour la mise en place des campagnes ainsi qu'en matière d'innovation pour la conservation/transformation des ressources halieutiques et agricoles.
- **ARTICULATION ENTRE L'URGENCE ET LE DEVELOPPEMENT** : Considérant que les facteurs structurels (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance,) influent fortement sur l'insécurité alimentaire aigue des ménages, il est important de mieux articuler les interventions d'urgence et de développement. A cet effet, la feuille de route relative à la transformation des systèmes alimentaires constitue une bonne base pour adresser l'articulation des facteurs conjoncturels et structurels de la problématique de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, des inégalités socio-économiques et de genre ainsi que la pauvreté multidimensionnelle. A ceci devra s'ajouter le renforcement du cadre institutionnel de la coordination et de la gouvernance de la SAN.

Annexe 1

Liste de présence

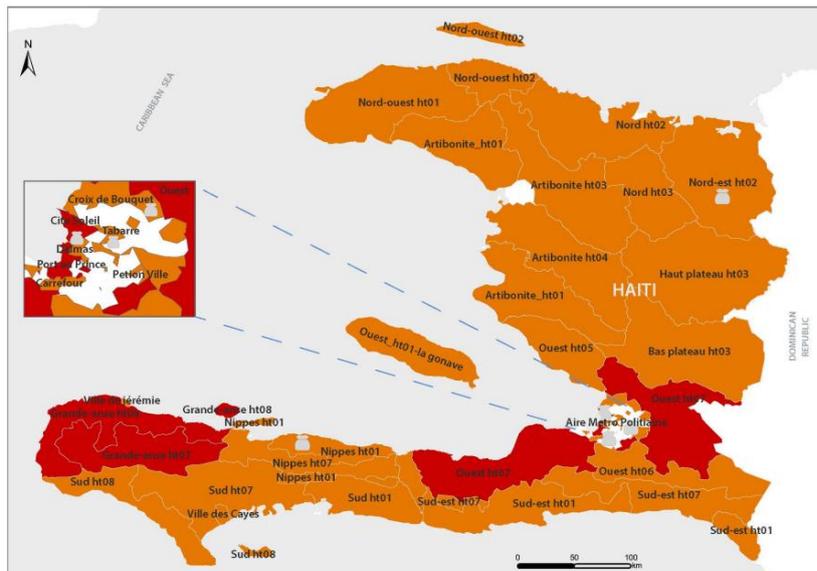
N°	Nom	Institution
1-	Abimael Pierre	CNSA
2-	Aela Sauvie JEAN Paul	
3-	Alan Coriolan	IHSI
4-	Alicia Torbay	PAM
5-	Annalisa Lombardo	AAA
6-	Augustin Zeba	UNICEF
7-	Bertin Mdance	PAM
8-	Carlot Oscar	CRS
9-	Cassandre Destin	CNSA
10-	Cosina Ano	Handicap International
11-	Dabo Mohamed	Food Security Sector HTI
12-	Dagobert Jean Louis	
13-	Diane Félicite Ngamo	
14-	Dud-Casson JEAN	CNSA
15-	Edline Valbrun	
16-	Etchnightder Esperance	
17-	Fabien Tallec	FAO
18-	Fadson Israel	World Vision Haïti
19-	Ferdinand Bealem	SECAL
20-	Florentine David	Alianza Por la Solidaridad
21-	Frantceau Panier	DKH / FLM / NCA
22-	Fredely Jean	
23-	Fritz Moize	FOSREF
24-	Gilbert Buteau	Care Haiti
25-	Harlan Hale	USAID/Haiti
26-	Harmel Cazeau	CNSA
27-	Hugues Charles	PSAT
28-	Jackson Bien Aime	MDE
29-	Jean Carrel Norceide	CNSA
30-	Jean Gaby Celestin	
31-	Jean Jacques Inchi	
32-	Jean Reginald Espady	OCHA
33-	Jean Ulysse Hilaire	CNSA
34-	Jenny Flore Papillon	MSPP-Nutrition
35-	Jude Suffrin	World Vision
36-	Jhonson ESTIME	Goal Haiti
37-	Jo-Ann Garnier	Enpak
38-	Jolaine Bolivar	CNSA
39-	Joseline Marhone	MSPP
40-	Josly Ricardo Pierre	MSPP
41-	Jude C. Pierre	HI

42-	Jude Dimanche	CNSA
43-	Judes Jonathas	Mercy Corps
44-	Judithe	
45-	Jules Roberto Bernard	
46-	Karina Lisboa Basund	FAO
47-	Katia Boudrahem	PAM
48-	Kepline Placius	CNSA
49-	Kervens Porcenat	
60-	Kesner Jean-Louis	MEF
61-	Larrissa Marcelin	
62-	Laude Carmene Philoteque	CNSA
63-	Lindor Spencer	
64-	Lydia Berigena	WVIH
65-	Magnat Kavuna	UNICEF
66-	Mariline D. Louissaint	CNSA
67-	Marlene Adrien	
68-	Martina AZZALEA	PAM
69-	Mohamed Mechmache	UE
70-	Norzeon	ECHO Panama
71-	Patrick Gerbier	Plan International
72-	Pierre Nelby MATHIEU	FSS/CNSA
73-	Porcenat Kervens	PAM
74-	Rachelle Lexidort	
75-	Raynold Saint VAL	Fews Net
76-	Robitsher Simon	
77-	Roger Sodjinou	UNICEF
78-	Roseman Aspilaire	ACF
79-	Samia Salomon	
80-	Schneidine	
81-	Senat Georges Makenson	
82-	Serge-David S. Telfort	Ambassade de France/Haiti
83-	Serge Turin	Concern WorldWide
84-	Shedeline Aurelien	
85-	Sherley Mardy	CNSA
86-	Sterlyn Ernst Lundy	Plan International
87-	Stinfil Sondex	FLM/NCA
88-	Telfort Serge-David	
89-	Ulrick Edouard	PNCS
90-	Vincent Hommeril	
91-	Volne Nehemy	
92-	Wadson Joseph	Wordl Vision International
93-	Widelie Serrand	ECHO
94-	Ysemolia Cadet	CARE Haiti
95-	Louidor Andre	CNSA
96-	Yves Bentz	

Annexe 2

Cartes de la situation courante et celle projetée

CARTE ET TABLEAU DE POPULATION DE LA SITUATION ACTUELLE: AOÛT 2023 – FÉVRIER 2024



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)
(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

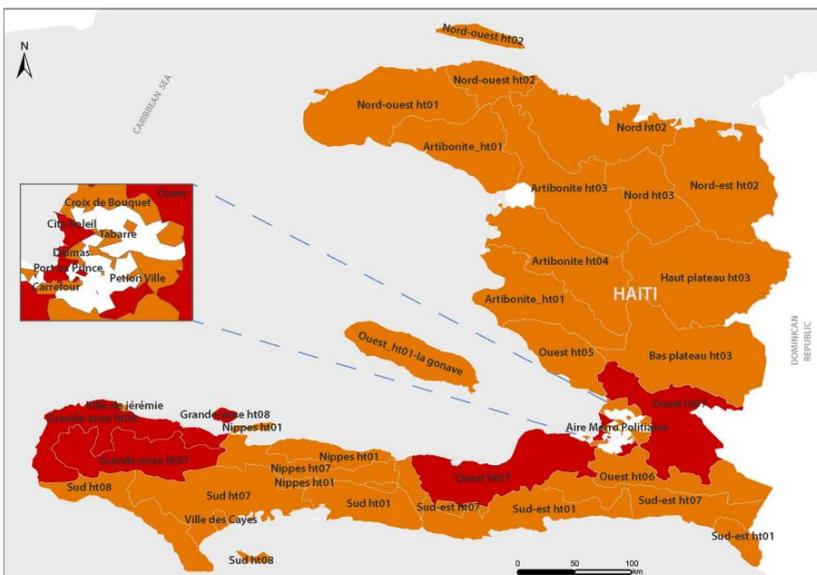
- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé

CARTE ET TABLEAU DE POPULATION DE LA SITUATION PROJETÉE: MARS – JUIN 2024



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)
(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé